# COMMUNE D'ARCANGUES

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni le vingt-huit du mois d'avril deux mil quatorze à 19 heures.
La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur Philippe ECHEVERRIA, Maire,

Etaient présents : Mme LAFFONTAS Céline, Mr MAISTERRENA Didier, Mme FAVRE Nathalie, Mr SALHA Michel, Mme PEYROUTAS Maïtena, adjoints,

Mrs Jean GARMENDIA, Rémy GAROSI, Laurent VITIELLO, conseillers délégués.

Mme Anetas Christine, Mme CHARLANNE Sandrine, Mr DARRIGOL Daniel, Mme DUCOURNAU Marcelle, Mme Corinne HARAN,Mme JOST-LEFEBVRE Sybille, Mme LALLEMAND Sylvie, Mr PICOT Olivier, Mr MUTIO Jean-Michel, Mr AMILIBIA Mikel, Mme CANDAU-HARRIET Cécile, Mr BENTE Patxi, Mme MEILLEURAT Martine, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mme LAFFONTAS
Absent excusé : Mr Bernard Etcheverry
Nombre de membres en exercice : 23 — Date de la convocation: 24 avril 2014
Nombre de membres présents : 22 — Date d'affichage : 24 avril 2014
Nombre de membres ayant pris part au vote : 22 — Pour : Contre : Abstention :

---

## I- Instances communales :

***Délibération n° 2014/39***

### Désignation des représentants

Mr le Maire propose au Conseil municipal de désigner les élus qui représenteront la commune au sein des syndicats suivants :

-SIVOM Arcangues/Arbonne/Bassussarry : 3 titulaires et un suppléant ;
-Syndicat Bizi Garbia : 2 titulaires qui représenteront la Communauté de Communes au sein de Bizi Garbia.

Sont désignés :

Pour le SIVOM Arcangues/Arbonne/Bassussarry :

Mr Philippe ECHEVERRIA en tant que membre titulaire
Mme Maïtena PEYROUTAS en tant que membre titulaire
Mr Rémy GAROSI en tant que membre titulaire

Mr Michel SALHA en tant que membre suppléant.

Pour le syndicat Bizi Garbia :

Mr Didier MAISTERRENA en tant que membre titulaire
Mme Maïtena PEYROUTAS en tant que membre titulaire

Adopté à l'unanimité.

## II- Finances publiques : Budgets 2014

***Délibération n° 2014/40***

### Vote des taxes

Mr le Maire propose de maintenir la politique fiscale de la Commune pour l'année 2014 et de conserver les taux d'imposition à leur niveau de l'année fiscale 2013 soit :

- taxe d'habitation 4.27 %
- taxe foncière bâti 7.29 %
- taxe foncière non bâti 13.65 %

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

**DECIDE** d'approuver les taux des taxes ci-dessus détaillés.

Adopté à l'unanimité.

***Délibération n° 2014/41***

### Attribution des bourses aux étudiants

Monsieur le Maire expose qu'une bourse communale a été attribuée en 2013 à 5 étudiants.
La somme allouée s'élevant à 80 euros par étudiant.

Mr le Maire propose de reconduire l'attribution d'une bourse par étudiant pour l'année 2014 et propose au Conseil municipal d'allouer une somme de 100 euros par étudiant.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

**DECIDE** d'approuver la reconduction des bourses étudiantes pour l'année 2014 ;
**DECIDE** de porter le montant alloué à 100 euros par étudiant ;
**AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser les opérations comptables correspondantes.

Adopté à l'unanimité.

***Délibération n° 2014/42***

### Vote des Subventions

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune a attribué des subventions et des participations en 2013:

**1°-** Le C.C.A.S, dans l'élaboration de son budget 2014 fait une demande de subvention de 45.345 euros pour le budget annexe de la crèche.

Mr le Maire propose au Conseil municipal d'attribuer les subventions aux personnes de droit public comme
Suit :

-Crèche Laminak 45.345 euros

Qui seront mandatés au compte 657362 (subventions de fonctionnement versées aux CCAS).

**2°-** Les demandes de subvention des personnes de droit privé étant très nombreuses, Mr le Maire explique que la Commission des finances a décidé globalement de maintenir les montants alloués en 2013 :

- AAFS –Crèche familiale 7 000 €
-APPMA de la Nivelle 200 €

| | |
|---|---|
| -ARBONA Football club | 400 € |
| - Association pour l'accueil des enfants d'Arcangues | 60.000 € |
| -Association familiale et rurale | 3.000 € |
| -Bethi Alegera | 2.000 € |
| -Biez Bat tennis | 300 € |
| -Comité des fêtes d'Arcangues | 1.500 € |
| -Courses au trot de Biarritz | 300 € |
| -Emak Hor pelote | 500 € |
| -Emak Hor Rugby | 7.000 € |
| -Lau Herri | 1.000 € |
| -Office de Tourisme | 30.000 € |
| -Office de Tourisme (part 10% sur location du Théâtre de la Nature N-1) | 3.880 € |
| -Schola Jarraiki | 300 € |
| -Tacot club | 200 € |
| -Emak Hor rando | 400 € |
| -UNAC section d'Arcangues | 600 € |
| -Association sportive du Golf d'Arcangues | 500 € |

Qui seront mandatés au compte 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et autres personne de droit privé).

**3°-** Les participations attribuées aux organismes de regroupement (compte 6554) et aux autres organismes publics (65738) répartis comme suit :

| | |
|---|---|
| - CLIS de Bayonne | 1.300 € |
| -Syndicat de la culture basque | 4.800 € |
| - Comice agricole | 700 € |
| -Conseil général des Pyrénées Atlantiques<br>*-logement-énergie-TATS* | 4.000 € |
| -SIVOM Arbonne-Arcangues-Bassussarry | 30.000 € |
| - Biltzar des communes | 500 € |

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

**DECIDE** d'approuver pour l'année 2014, les montants des subventions aux personnes de droit privé et public, les participations aux organismes de regroupement, et organismes publics ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser les opérations comptables correspondantes.

Adopté à l'unanimité.

***Délibération n° 2014/43***

## Vote des budgets 2014

Mr le Maire présente les budgets primitifs 2014 du budget de la Commune et des budgets annexes :

## Budget Commune :

| **Fonctionnement** | | **Investissement** | |
|---|---|---|---|
| *Dépenses* | *Recettes* | *Dépenses* | *Recettes* |
| 1.813.155,00 | 1.813.155,00 | 9.973.440,00 | 9.973.440,00 |

**Pour : 17**
**Abstention : 5**
**Adopté.**

## Budget Assainissement :

| **Fonctionnement** | |
|---|---|
| *Dépenses* | *Recettes* |
| 100.294,00 | 100.294,00 |

**Adopté à l'unanimité.**

## Budget Assainissement annexe- réhabilitation :

| **Fonctionnement** | |
|---|---|
| *Dépenses* | *Recettes* |
| 400.000,00 | 400.000,00 |

**Adopté à l'unanimité.**

## Budget Lotissement Garatenborda :

Mr le Maire explique au Conseil Municipal que les travaux du lotissement ayant été terminés, il n'y a pas lieu de maintenir un budget pour ce lotissement.
Les opérations budgétaires pour l'année 2014 tiennent compte de cela, un reversement de 86147 euros du budget annexe étant prévu vers le budget général.

Il sera proposé de clôturer ce budget au 31 décembre 2014.

| **Fonctionnement** | | **Investissement** | |
|---|---|---|---|
| *Dépenses* | *Recettes* | *Dépenses* | *Recettes* |
| 142.629,00 | 142.629,00 | 56.482,00 | 56.482,00 |

**Adopté à l'unanimité.**

## Budget Cimetière Jean Lagrolet :

| **Fonctionnement** | | **Investissement** | |
|---|---|---|---|
| *Dépenses* | *Recettes* | *Dépenses* | *Recettes* |
| 164.485,00 | 164.485,00 | 82.718,00 | 82.718,00 |

**Adopté à l'unanimité.**

## Budget Locaux commerciaux :

| **Fonctionnement** | | **Investissement** | |
|---|---|---|---|

| *Dépenses* | *Recettes* | *Dépenses* | *Recettes* |
|---|---|---|---|
| 296.034,00 | 296.034,00 | 62.411,00 | 62.411,00 |

**Adopté à l'unanimité.**

## Pour information :

## Budget Centre communal d'action sociale :

| **Fonctionnement** | |
|---|---|
| *Dépenses* | *Recettes* |
| 499.736,00 | 499.736,00 |

## Budget Crèche Laminak :

| **Fonctionnement** | |
|---|---|
| *Dépenses* | *Recettes* |
| 451.600,00 | 451.600,00 |

***Délibération n° 2014/44***

### Imputation au Trinquet d'Arcangues de la taxe des ordures ménagères.

Monsieur le Maire expose que la taxe des ordures ménagères acquittée par la Commune pour le compte de son locataire-gérant a lieu de lui être refacturée au titre des charges lui incombant dans le cadre de son activité à dominante alimentaire.
Il conviendrait d'émettre un titre de recette au profit de la Commune d'un montant de 348 euros pour l'imposition de l'année 2013.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

**APPROUVE** l'imputation ci-dessus décrite ;
**AUTORISE** Mr le Maire à réaliser les opérations comptables correspondantes.

**Adopté à l'unanimité.**

## III- Locaux commerciaux :

***Délibération n° 2014/45***

### Locaux commerciaux : avenants

Mr le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune loue les locaux commerciaux suivants :

-Magasin VIVAL

-Magasin Loko
-Salon de coiffure AlaÏak
-Salon d'esthétique
-Retoucherie de Fil en Aiguilles

Compte tenu de la situation économique tendue de ces entreprises et dans le but de pérenniser une vie commerciale au centre bourg, Mr le Maire propose au Conseil d'établir des avenants aux baux en cours afin de baisser leur charge locative.

Le montant du loyer diminué correspondrait ainsi aux montants TTC ci-dessous :

| | |
|---|---|
| ***Magasin Vival*** | ***794.69 €*** |
| ***Magasin Loko*** | ***559.44 €*** |
| ***Salon de coiffure Alaïak*** | ***657.34 €*** |
| ***Salon d'esthétique CL Beauté*** | ***328.67 €*** |
| ***Retoucherie de Fil en Aiguilles*** | ***349.88 €*** |

Ouï les explications, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**APPROUVE** la rédaction d'avenants en diminution de loyer mensuel pour les entreprises ci-dessus détaillées ;
**AUTORISE** Mr le Maire à signer ces avenants ;
**AUTORISE** Mr le Maire à réaliser les opérations budgétaires et comptables correspondantes.

**Adopté à l'unanimité.**

## IV- Requalification de la zone de Planuya :

***Délibération n° 2014/46***

### Requalification de la zone de Planuya : attribution du marché de travaux

Monsieur le Maire rappelle que la mission de maîtrise d'œuvre relative à la requalification de la zone d'activités de Planuya a été attribuée au groupement de maîtrise d'œuvre SAFEGE / Xabi ARBELBIDE.

Par délibération en date du 27 novembre 2013, le Conseil Municipal a approuvé l'avant-projet et l'estimation financière allouée au montant des travaux à 307 264,50 € HT (valeur novembre 2013).

La consultation pour les travaux correspondants a été lancée en procédure adaptée en un lot unique et a fait l'objet d'un avis d'appel public à la concurrence publiée sur le journal les petites affiches et sur le site sepadour.achatpublic.com, avec une date limite de réception des offres fixée au mercredi 12 mars 2014 avant 12h00 à la SEPA.

Conformément au règlement de la consultation, une négociation a été engagée avec chacune des quatre entreprises ayant remis une offre. Par courrier en date du 20 mars 2014, les candidats étaient invités à remettre une nouvelle proposition financière pour le jeudi 27 mars 2014 à 12h00 à la SEPA.

Après vérification de la conformité des offres et enregistrement des prix, le groupement de maîtrise d'œuvre a été amené à analyser les offres remises jugées conformes et a proposé de retenir l'offre remise par l'entreprise SOBAMAT pour un montant total de 301 996,20 € HT (offre de base).

Par conséquent, il vous est proposé d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise SOBAMAT et d'autoriser Monsieur le Maire, et par délégation, la SEPA, mandataire de la commune d'Arcangues à signer et à notifier le marché de travaux tel que présenté ci-dessus.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'attribuer le marché de travaux à l'entreprise SOBAMAT ;
- D'autoriser Monsieur le Maire et par délégation, le Directeur Général Délégué de la SEPA, agissant en sa qualité de mandataire de la commune d'Arcangues, à signer et à notifier le marché de travaux ;
- De donner tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour l'exécution des présentes.

Sur ces bases, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** D'attribuer le marché de travaux à l'entreprise SOBAMAT ;
**AUTORISE** Monsieur le Maire et par délégation, le Directeur Général Délégué de la SEPA, agissant en sa qualité de mandataire de la commune d'Arcangues, à signer et à notifier le marché de travaux ;
**DONNE** tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour l'exécution des présentes.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Adopté à l'unanimité**.

## V- <u>Questions diverses :</u>

Mme MEILLEURAT souhaite avoir des informations sur la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.